



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.493/6



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

26 mai 2021  
Original : Anglais

19<sup>e</sup> Réunion de la CMDD

Vidéoconférence, 7-9 juin 2021

**Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD)**

**Évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée – Projet de rapport final**

**Note du Secrétariat**

L'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée (Plan d'action régional CPD) a été mandatée par la Décision IG.24/3 adoptée à la COP 21 en décembre 2019.

Ce document correspond au projet de rapport final de l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional CPD, tel que soumis aux Points focaux du CAR/CPD en vue de leur réunion du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2021.

Sur la base des commentaires et des conseils des Points focaux du CAR/CPD et des Membres de la CMDD, le rapport de l'évaluation à mi-parcours sera finalisé en vue de sa soumission et de son examen par la Réunion des Points focaux du PNUE/PAM (septembre 2021) et par la COP 22 (décembre 2021).



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

PNUE/MED WG.507/4



**UNEP**



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Avril 2021

Version originale : anglais

13<sup>e</sup> réunion des points focaux du SCP/RAC

En ligne, 1<sup>er</sup> au 3 juin 2021

**Évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée - Avant-projet du rapport final**

Pour réduire l'impact environnemental et dans un souci d'économies financières, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

## Note d'introduction

Conformément à la décision IG.24/3 de la COP21, le SCP/RAC a mobilisé des services de conseil pour réaliser l'évaluation basée sur des indicateurs du Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée (Plan d'action régional pour la CPD). L'avant-projet de rapport final de l'évaluation à mi-parcours garantit que les parties contractantes, y compris les points focaux du SCP/RAC, ainsi que la CMDD et son comité de pilotage, sont informés des principales conclusions sur la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la CPD, ainsi que des recommandations et des possibilités de combler les lacunes pour la période restante (2022-2027).

Ce document correspond à l'avant-projet de rapport final de l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional pour la CPD. Il est soumis à l'examen et aux commentaires des points focaux nationaux du SCP/RAC lors de leur 13<sup>e</sup> réunion (1-3 juin 2021). Le présent avant-projet de rapport final sera également soumis à l'examen et aux commentaires de la CMDD lors de sa réunion du 7 au 9 juin 2021. L'évaluation à mi-parcours sera ensuite achevée pour soumission et examen par l'assemblée des points focaux du PNUE/PAM (septembre 2021) et de la COP 22 (décembre 2021).



## Table des matières

<b>1.</b>	<b>CONTEXTE DE L'ÉVALUATION.....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR LA CPD .....</b>	<b>5</b>
2.1	Évaluation basée sur les indicateurs CPD.....	5
2.2.	Évaluation SCP RAP basée sur les rapports .....	13
2.3.	Inventaire CPD des évaluations basées sur des initiatives .....	17
2.4.	Consultation conjointe avec les parties prenantes sur la mise en œuvre de la SMDD et du Plan d'action régional pour la CPD .....	18
2.5.	Évaluation basées sur d'autres sources d'information .....	20
<b>3.</b>	<b>PRINCIPALES LACUNES, OPPORTUNITES ET RECOMMANDATIONS DETECTEES PAR L'EVALUATION .....</b>	<b>24</b>
3.1.	Principales lacunes dans la mise en œuvre du SCP RAP .....	24
3.2	Principales opportunités pour le SCP RAP .....	24
3.3	Principales recommandations pour la 2 <sup>e</sup> phase de mise en œuvre du SCP RAP .....	25
<b>4.</b>	<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>26</b>
	<b>Annexe I : Base de données de l'inventaire des initiatives liées à la CPD.....</b>	<b>27</b>
	<b>Annexe II : Résultats de la consultation des parties prenantes des évaluations à mi- parcours du Plan d'action régional de la SMDD et pour la CPD.....</b>	<b>27</b>

## 1. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Le **Plan d'action régional pour une consommation et une production durables en Méditerranée** (Plan d'action régional pour la CPD) a été adopté lors de la COP 19 (Décision IG.22/5), en tant que cadre prospectif, pour compléter et travailler en pleine synergie avec les politiques nationales et régionales existantes et pour soutenir la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, ainsi que l'Agenda 2030 pour le développement durable. Le Plan d'action de CPD fait partie intégrante de l'objectif 5 de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) « Transition vers une économie verte et bleue », qui identifie la promotion et le soutien aux entreprises vertes comme des éléments clés de la transition vers une économie plus circulaire.

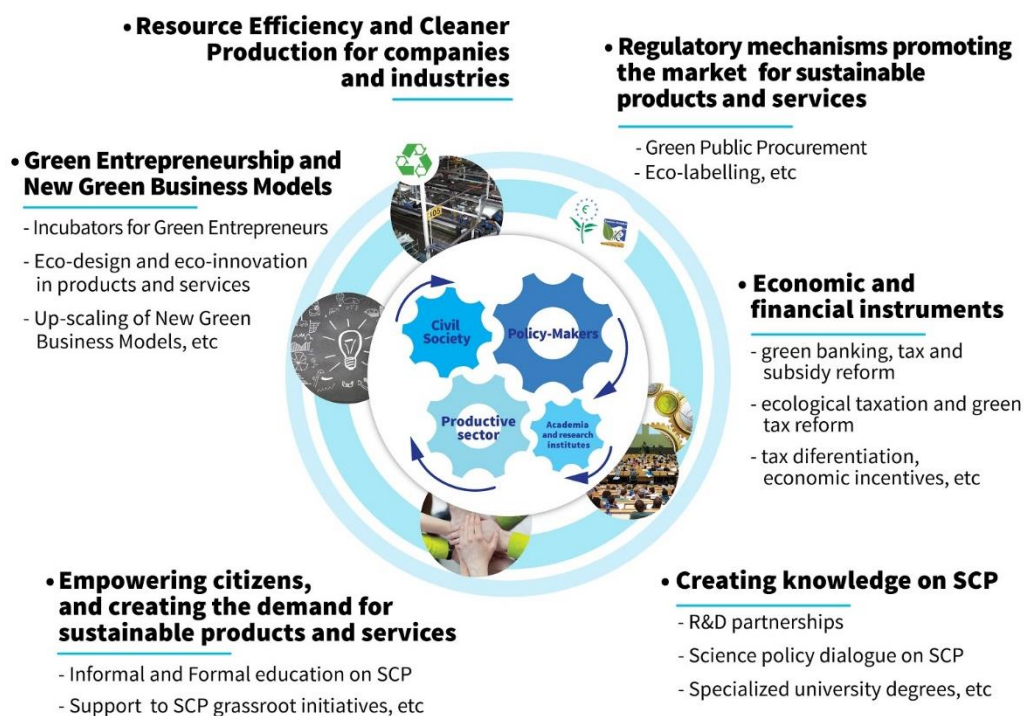
Le Plan d'action régional pour la CPD vise à soutenir la mise en œuvre des actions de CPD au niveau régional. Il aborde les principales **activités humaines qui ont un impact particulier sur le milieu marin et côtier et les questions transversales et connexes**. Il définit également des objectifs communs et identifie des actions guidant la mise en œuvre de la CPD au niveau national.

Le [Plan d'action régional pour la CPD](#) se concentre sur quatre secteurs économiques clés :

- alimentation, pêche et agriculture ;
- fabrication de biens de consommation ;
- tourisme ;
- logement et construction.

Chaque secteur est organisé autour d'objectifs stratégiques et de suggestions d'actions. De même, le Plan d'action régional pour la CPD comprend un certain nombre d'actions (5) applicables à tous les domaines prioritaires.

Les principaux mécanismes et parties prenantes envisagés pour la mise en œuvre du SCP RAP sont résumés dans la figure ci-dessous :





## Mandat d'évaluation

Lors de la COP 21 de la Convention de Barcelone, en décembre 2019, les Parties contractantes ont adopté la [Décision IG.24/3 sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation à mi-parcours \(MTE\) de la SMDD 2016-2025 et du SCP RAP](#) et ont demandé au Secrétariat de réaliser ces évaluations en 2020-2021 pour en soumettre les résultats à la COP 22. Annexe III à la Décision IG. 24/3 incluant les « Feuilles de route de l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional pour la consommation et la production durables en Méditerranée (désormais SCP RAP) (2020-2021) » ayant servi à l'évaluation.

Décision de la COP21 IG. 24/3 est également motivée par la [Décision de la COP19 IG. 22/5 sur le Plan d'action régional pour la CPD](#) qui demande à l'UC PAM en coordination avec le SCP/RAC, d'entreprendre en 2020 une évaluation à mi-parcours, basée sur des indicateurs, de la mise en œuvre du plan d'action pour la soumettre à la COP. Le plan adopté spécifie que l'évaluation doit se faire sur la base de la réalisation des objectifs du plan, en utilisant des indicateurs appropriés mesurant les progrès de l'intégration et de la rationalisation des CPD au niveau régional.

## Processus d'évaluation

L'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional pour la CPD a été menée par un consultant indépendant, engagé par le SCP/RAC, sous la responsabilité et suivant les orientations générales du SCP/RAC et de l'unité de coordination (UC) du PNUE/PAM, en appliquant des méthodologies communes et reconnues pour réaliser une 'évaluation correcte, compte tenu des circonstances et des ressources proposées et exposées dans les termes de référence de l'évaluation.

De même, l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional pour la CPD a été menée en totale synergie avec l'évaluation à mi-parcours de la SMDD. Les deux évaluations ont été menées selon une approche convergente, avec un point de départ commun (note de concept commune) et le rapport final de chaque évaluation conduira à la préparation d'un rapport de synthèse commun. Une forte coordination a été mise en place tout au long du processus (entre les représentants respectifs de l'UC PAM, du SCP/RAC et les consultants choisis).

Une évaluation détaillée de la mise en œuvre du SCP RAP a été réalisée en suivant la méthodologie spécifique développée par le consultant et validée par le SCP/RAC, disponible dans le document d'information PNUE/MED WG. 507/Inf. 4. Les considérations suivantes ont été prises en compte : (1) la liste des indicateurs CPD, présentée lors de la COP20, et mise à jour et alimentée au cours de cette période biennale, (2) le rapport officiel des Parties contractantes sur le Plan d'action régional pour la CPD (dans le cadre du rapport sur le Protocole tellurique) et (3) un inventaire des initiatives liées à la CPD dans la région. L'évaluation fournit des informations quantitatives et qualitatives sur le niveau de mise en œuvre du SCP RAP tout en identifiant les lacunes et les opportunités potentielles. L'évaluation incluait également un processus ouvert et une approche participative par le biais d'une consultation des principales parties prenantes (processus de consultation conjoint avec l'évaluation à mi-parcours de la SMDD).

## 2. RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR LA CPD

Le chapitre 2 de ce rapport est organisé en 3 sections représentant les 3 principaux blocs du processus d'évaluation, à savoir :

1. **Indicateurs (section 2.1) :** une **évaluation basée sur les indicateurs CPD** a été réalisée, avec analyse des informations disponibles sur les indicateurs CPD (la liste actualisée des indicateurs CPD figure dans le document de travail PNUE/MED WG. 507/5 et un échantillon de fiches d'information sur les indicateurs CPD est disponible dans le document d'information PNUE/MED WG. 507/Inf. 5) ;

2. **Rapports nationaux (section 2.2) :** une évaluation basée sur les rapports **CPD** a été réalisée, en examinant les rapports officiels des Parties contractantes sur le Plan d'action régional pour la CPD ([Décision IG.23/1 de la COP 20 à propos du format révisé des rapports](#)) figurant dans la Partie III. Mise en œuvre des plans d'action régionaux (RAP) et leur efficacité (section II.2.) dans le cadre du rapport sur le Protocole tellurique ; et

3. **Initiatives (Section 2.3) :** une **évaluation basée sur les initiatives CPD** a été réalisée, sur la base de l'analyse des projets et des initiatives au niveau mondial, régional et transnational, qui soutiennent la réalisation des objectifs opérationnels et des actions du SCP RAP dans les quatre secteurs clés.

En outre, les résultats **d'une consultation en ligne des parties prenantes de la CPD**, conduite selon un processus ouvert et une approche participative, sont également détaillés dans la section 2.4. Enfin, une évaluation basée sur des sources d'information supplémentaires est également proposée dans la section 2.5 pour compléter les résultats précédents.

### 2.1 Évaluation basée sur les indicateurs CPD

L'avancée du SCP RAP est mesurée à l'aide d'une série de 25 indicateurs CPD qui a été favorablement accueillie par les parties contractantes de la Convention de Barcelone lors de la COP20 (décembre 2017). Ces indicateurs<sup>1</sup> - qui englobent six domaines thématiques et une série de macro-indicateurs - ont été sélectionnés parmi les indicateurs internationaux existants ou au sein des nouveaux indicateurs des objectifs de développement durable (ODD). En 2020, le SCP/RAC a travaillé avec un expert international pour réviser la liste des indicateurs CPD et fournir des données actualisées pour l'évaluation à mi-parcours.

#### Disponibilité des données

La liste des indicateurs CPD récemment mise à jour (disponible dans le document de travail PNUE/MED WG. 507/5) fournit des informations acceptables et efficaces pour la mise en œuvre de la CPD en Méditerranée. Premièrement, le nombre d'indicateurs **CPD a été porté** de 25 à 30. Deuxièmement, les indicateurs CPD sont plus ou moins **bien répartis** entre les différents domaines thématiques, variant légèrement de 3-5 indicateurs pour certains domaines (utilisation des terres, eau, ressources, pollution énergétique, macro-indicateurs) à 7 indicateurs pour le domaine thématique du « comportement ». En outre, le **niveau de population** et de mise à jour sont **acceptables**. La récente mise à jour des indicateurs CPD peut être évaluée comme **satisfaisante (S)**.

Sur les 30 indicateurs récemment mis à jour, 20 (67 %) fournissent des informations utiles (sur deux ans ou plus de données au moins, ils indiquent la tendance et le progrès en fonction du temps), tandis que 6 (20 %) autres ne portent que sur une année de données et ne fournissent pas la tendance ni l'avancée en

<sup>1</sup> La série complète d'indicateurs est disponible sur le site Internet de SwitchMed : <https://switchmed.eu/wp-content/uploads/2020/04/scp-indicats-mediterranean.pdf>.

fonction du temps. Ce résultat est acceptable si on le compare à celui d'autres plateformes de suivi des données relatives aux ODD, comme celles de l'ONU<sup>2</sup> et du SDSN<sup>3</sup>, qui fournissent des données annuelles, même si les informations pour certains pays sont manquantes.

En examinant les statistiques des 30 indicateurs CPD mis à jour et leur disponibilité par pays, l'évaluation globale est la suivante<sup>4</sup> :

Taux d'indicateurs disponibles et évaluation	>90 % : Satisfaisant	80-90 % : Modérément satisfaisant	70-80 % : Modérément insatisfaisant	<70 % : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	0	3 (13 %)	15 (65 %)	5 (22 %)	0

La disponibilité des données pour les pays méditerranéens est qualifiée de **Moyennement insatisfaisant**. La disponibilité moyenne des indicateurs par pays est de 21 indicateurs sur 30 (soit 70 %).

### Analyse des données

Les résultats et l'évaluation de la base de données des indicateurs CPD<sup>5</sup> récemment mise à jour sont présentés ci-dessous. Certains indicateurs CPD ne sont pas encore disponibles dans le cadre de référence pour le suivi de la mise en œuvre des ODD<sup>6</sup> des Nations unies ou celui d'autres sources internationales, c'est pourquoi un indicateur alternatif est utilisé en attendant la publication des données du cadre de référence.

#### *Indicateurs du domaine thématique 1 : Utilisation des terres*

L'**indicateur CPD 1** sur l'utilisation des terres « Agriculture productive et durable : proportion de la surface agricole consacrée à l'agriculture productive et durable » n'est pas disponible. L'indicateur alternatif « **Surface agricole biologique** totale », utilisé en substitution, mesure la part (%) de la surface agricole totale en agriculture biologique d'un pays. L'évaluation est la suivante :

% de la surface agricole totale d'un pays en agriculture biologique et évaluation	>10 : Satisfaisant	5-10 : Modérément satisfaisant	1-5 : Modérément insatisfaisant	<1 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	1 (4 %)	5 (22 %)	5 (22 %)	9 (39 %)	3 (13 %)

Cet indicateur est qualifié de **Moyennement insatisfaisant**, compte tenu du fait que la moyenne est faible pour tous les pays (3,06 % de la surface agricole biologique en 2018).

L'**indicateur CPD 2** sur l'utilisation des terres « **Indice global de perte de nourriture** (et indice de gaspillage alimentaire) » n'est pas encore disponible dans les bases de données internationales et aucun indicateur alternatif n'a été proposé. Il a été qualifié de **non évaluable**.

L'**indicateur CPD 3a** sur l'utilisation des terres « Indice de gestion durable des forêts » n'est pas disponible. L'indicateur alternatif 3b « **surface de forêt certifiée** », le remplaçant, mesure la surface forestière certifiée comme en gestion forestière vérifiée indépendamment (milliers d'hectares). L'évaluation est la suivante :

<sup>2</sup> <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>

<sup>3</sup> <http://sdgstoday.org/>

<sup>4</sup> L'évaluation a également pris en compte les données relatives à la Jordanie et à la Palestine qui étaient incluses dans la base de données initiale des indicateurs CPD (21 Parties contractantes + Jordanie et Palestine) et qui faisaient partie du processus de développement du Plan d'action régional pour la CPD.

<sup>5</sup> La base de données actualisée des indicateurs CPD peut être consultée ici :

<https://www.dropbox.com/sh/oivj8260c3gipk/AAAktPxUJsTYvDFKr9nB8bQZa?dl=0>

<sup>6</sup> <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>





Surface de forêt certifiée (× 1000 ha) 2019 et évaluation	>5000 : Satisfaisant	2500 - 5000 : Modérément satisfaisant	1500 - 2500 : Modérément insatisfaisant	<1500 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	1 (4 %)	1 (4 %)	3 (13 %)	2 (9 %)	16 (70 %)

La moyenne méditerranéenne était de 2 644,44 (× 1000 ha.) en 2019. En raison de l'absence de données pour la plupart des pays (16) et années, cet indicateur est qualifié de **non évaluable**.

*Indicateurs du domaine thématique 2 : Efficacité de l'eau*

L'**indicateur CPD 1** sur l'eau « **Intensité du prélèvement d'eau** » désigne le prélèvement d'eau douce en proportion (%) des ressources en eau douce disponibles. L'évaluation est la suivante :

Intensité du prélèvement d'eau (%) 2017 et évaluation	0 - 25 : Satisfaisant	25 - 50 : Modérément satisfaisant	50 - 75 : Modérément insatisfaisant	>75 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	6 (26 %)	5 (22 %)	2 (9 %)	7 (30 %)	3 (13 %)

L'indicateur est qualifié de **Moyennement insatisfaisant** car, si l'on exclut l'exception libyenne, la pression moyenne de prélèvement d'eau dans les pays était de 53,98 % en 2017.

L'**indicateur CPD 2** sur l'eau « **Productivité de l'eau** (efficacité d'utilisation) » mesure l'efficacité de l'économie d'un pays (US\$ par m<sup>3</sup>) en matière d'utilisation de l'eau pour les activités de production. L'évaluation était la suivante :

Productivité de l'eau (US\$ par m <sup>3</sup> ) 2017 et évaluation	>100 : Satisfaisant	50 - 100 : Modérément satisfaisant	10 - 50 : Modérément insatisfaisant	<10 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	2 (9 %)	3 (13 %)	10 (43 %)	5 (22 %)	3 (13 %)

La note est **Moyennement insatisfaisant**, étant donné la faible moyenne des pays (40,12 US\$ par m<sup>3</sup> en 2017).

L'**indicateur CPD 3** sur l'eau « **Gestion des ressources en eau** » mesure (via des enquêtes) le degré (%) de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). L'évaluation était la suivante :

Mise en œuvre de la GIRE (%) 2018 et évaluation	90 - 100 : Satisfaisant	75 - 90 : Modérément satisfaisant	50 - 75 : Modérément insatisfaisant	<50 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	4 (17 %)	4 (17 %)	7 (30 %)	6 (26 %)	2 (9 %)

L'indicateur est qualifié de **Moyennement insatisfaisant**, la moyenne de la région méditerranéenne étant d'environ 65,05 % en 2018.

*Indicateurs du domaine thématique 3 : Efficacité énergétique*

L'**indicateur CPD 1** sur l'énergie « **Part d'énergie renouvelable dans la consommation finale totale d'énergie** » mesure, pour un pays, la part (%) de la consommation finale d'énergie issue de (res)sources renouvelables. L'évaluation est la suivante :

Part des énergies renouvelables (%) 2017 et évaluation	>25 : Satisfaisant	15 - 25 : Modérément satisfaisant	5 -- 15 : Modérément insatisfaisant	<5 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	3 (13 %)	5 (22 %)	9 (39 %)	5 (22 %)	1 (4 %)

L'indicateur est qualifié de **Moyennement insatisfaisant**, la moyenne des pays étant de 13,26 % en 2018.

L'indicateur CPD 2 sur l'énergie « **Intensité énergétique mesurée en termes d'énergie primaire et de PIB** » mesure l'intensité énergétique en tant que fourniture d'énergie primaire divisée par le PIB, généralement mesuré en parité de pouvoir d'achat (MJ ou Toe/\$ PIB PPA). L'évaluation est la suivante :

Intensité énergétique (%) 2017 et évaluation	0 - 3,5 : Satisfaisant	3,5 - 4 : Modérément satisfaisant	4 - 4,5 : Modérément insatisfaisant	>4,5 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	8 (35 %)	6 (26 %)	4 (17 %)	4 (17 %)	1 (4 %)

La note est **Moyennement satisfaisant**. La moyenne de tous les pays en 2017 était de 3,86 MJ ou Toe/\$ PIB PPA.

L'indicateur CPD 3 sur l'énergie « Montant des subventions aux combustibles fossiles (à la production et à la consommation) par unité de PIB » n'est pas disponible. Le sous-indicateur CPD 12.c.1 « **Subventions hors taxes pour les combustibles fossiles en proportion du PIB total (%)** » le remplace. L'évaluation est la suivante :

Subventions hors taxes aux combustibles fossiles en proportion du PIB total (%) 2017 et évaluation	0 - 0,04 : Satisfaisant	0,04 - 0,6 : Modérément satisfaisant	0,6 - 1 : Modérément insatisfaisant	>1 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	8 (35 %)	0	0	6 (26 %)	9 (39 %)

L'indicateur est qualifié d'**Insatisfaisant**. La moyenne des pays reste encore assez élevée (2,69 % en 2017).

L'indicateur CPD 4 sur l'énergie « **Capacité installée de production d'électricité à partir de sources renouvelables** », récemment ajouté, décrit la capacité installée des centrales électriques produisant de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, divisée par la population totale d'un pays (en watts par habitant). En raison de l'absence de données, cet indicateur est qualifié de **non évaluable**.

#### Indicateurs du domaine thématique 4 : Pollution

L'indicateur CPD 1 sur la pollution « **Émissions de CO<sub>2</sub> par unité de valeur ajoutée** » mesure la quantité de dioxyde de carbone émise par unité de valeur ajoutée manufacturière (kg de CO<sub>2</sub> par US\$ 2010 de PIB). L'évaluation est la suivante :

Émissions de CO <sub>2</sub> 2017 et évaluation	0 - 0,2 : Satisfaisant	0,2 - 0,6 : Modérément satisfaisant	0,6 - 1 : Modérément insatisfaisant	>1 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	6 (26 %)	8 (35 %)	3 (13 %)	4 (17 %)	2 (9 %)

L'indicateur est qualifié de **Moyennement insatisfaisant**, la moyenne des pays étant de 0,66 kg de CO<sub>2</sub> par dollar US 2010 de PIB en 2017.

L'indicateur CPD 2 sur la pollution « **Pays signataires de 1 à 5 accords internationaux multilatéraux sur l'environnement** » indique si le pays a signé les principales conventions sur les déchets dangereux et autres produits chimiques (Conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm, de Minamata et Protocole de Montréal). L'évaluation est la suivante :

Pays signataires de 1 à 5 accords internationaux multilatéraux sur l'environnement 2020 et évaluation	5 : Satisfaisant	4 : Modérément satisfaisant	3 : Modérément insatisfaisant	1 ou 2 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	7 (30 %)	14 (61 %)	2 (9 %)	0	0

L'indicateur est qualifié de **Moyennement satisfaisant**. Un nombre important (21) de pays (91 %) ont ratifié 4 ou 5 accords internationaux, et seulement 2 pays (9 %) en ont signé 3 sur 5, la moyenne méditerranéenne étant élevée (4,22 en 2020).

L'indicateur CPD 3 sur la pollution « **Niveaux moyens annuels de particules fines** » mesure les moyennes de concentration nationales de particules de 2,5 microns de diamètre ou moins (PM<sub>2,5</sub>) en zones urbaines (ug/m<sup>3</sup>), pondérés par la taille de la population des villes. L'évaluation est la suivante :

Les niveaux moyens annuels de particules fines (par exemple ) PM <sub>2,5</sub> 2016 et évaluation	0 - 10 : Satisfaisant	10 - 17,5 : Modérément satisfaisant	17,5 - 25 : Modérément insatisfaisant	>25 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	1 (4 %)	7 (30 %)	4 (17 %)	10 (43 %)	1 (4 %)

L'indicateur est qualifié d'**Insatisfaisant**. Tous les pays dépassent la valeur maximale fixée par l'OMS de PM<sub>2,5</sub>, de 10 µg/m<sup>3</sup>, sauf l'Espagne, dont la moyenne était de 26,44 ug/m<sup>3</sup> en 2016.

L'indicateur CPD 4a sur la pollution « **Index d'eutrophisation côtière** » et 4b « **densité de débris plastiques (déchets plastiques jetés)** » mesurent respectivement l'eutrophisation (%) quantifiée par satellite ainsi que les déchets plastiques jetés (kg/jour). L'évaluation de l'eutrophisation est la suivante :

Index d'eutrophisation côtière (écarts de la chlorophylle-a, télédétection (%)) 2019 et évaluation	<0,5 : Satisfaisant	0,5-1 : Modérément satisfaisant	1-5 : Modérément insatisfaisant	>5 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	7 (30 %)	2 (9 %)	6 (26 %)	2 (9 %)	6 (26 %)

L'indicateur est qualifié de **Moyennement insatisfaisant**. La moyenne en Méditerranée était de 1,85 % en 2019.

L'évaluation des déchets plastiques jetés est la suivante :

Déchets plastiques jetés (kg/jour) 2015 et évaluation	<10 000 : Satisfaisant	10 000-50 000 : Modérément satisfaisant	50 000-100 000 : Modérément insatisfaisant	>100 000 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	1 (4 %)	2 (9 %)	2 (9 %)	17 (74 %)	1 (4 %)

L'indicateur est qualifié d'**Insatisfaisant**. La moyenne du pays était de 1 661 445 kg/jour en 2015.

L'indicateur CPD 5 sur la pollution « **Eaux usées traitées en toute sécurité** », récemment ajouté, mesure la part (%) du total des eaux usées générées par les ménages (eaux usées et boues fécales) et les activités économiques qui est traitée en toute sécurité. L'évaluation est la suivante :

Eaux usées traitées en toute sécurité (%) 2018 et évaluation	>90 : Satisfaisant	75-90 : Modérément satisfaisant	50-75 : Modérément insatisfaisant	<50 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	4 (17 %)	3 (13 %)	7 (30 %)	7 (30 %)	2 (9 %)

L'indicateur est qualifié de **Moyennement insatisfaisant**. La moyenne était de 59,87 % en 2018.

*Indicateurs du domaine thématique 5 : Efficacité des ressources*

L'indicateur CPD 1a sur les ressources « **Empreinte matières par unité de PIB** » n'est pas disponible dans les bases de données internationales. L'indicateur de ressource alternatif CPD 1b

identifié « **Empreinte matières par habitant** » n'est pas disponible non plus. Par conséquent, cet indicateur est qualifié de **non évaluable**.

Les indicateurs CPD 2a/2b sur les ressources « **Consommation intérieure de matières par unité de PIB (kg/2010 US\$) et par habitant (tonnes)** » mesurent la quantité totale de matières utilisée par une économie donnée. L'évaluation de l'indicateur **RMC par unité de PIB (2a)** est la suivante :

Consommation intérieure de matières par unité de PIB (kg/2010 US\$) 2017 et évaluation	0-0,5 : Satisfaisant	0,5-1 : Modérément satisfaisant	1-2,5 : Modérément insatisfaisant	>2,5 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	5 (22 %)	4 (17 %)	7 (30 %)	5 (22 %)	2 (9 %)

L'indicateur est qualifié de **Moyennement insatisfaisant**. La moyenne du pays était de 1,79 kg/2010 US (2017).

Pour l'indicateur **RMC par habitant (2b)**, l'évaluation est la suivante :

Consommation intérieure de matières par habitant (tonnes) 2017 et évaluation	0-10 : Satisfaisant	10-12 : Modérément satisfaisant	12-15 : Modérément insatisfaisant	>15 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	5 (22 %)	9 (39 %)	4 (17 %)	3 (13 %)	2 (9 %)

L'indicateur est qualifié de **Moyennement satisfaisant**. La moyenne des pays était de 11,7 tonnes par habitant en 2017.

L'indicateur CPD 3a sur les ressources « **Proportion des stocks de poissons se situant à des niveaux biologiquement viables** » n'est pas disponible dans les bases de données internationales (estimations mondiales et régionales uniquement). L'indicateur CPD 3b sur les ressources « **Pêche durable par unité de PIB** » le remplace. Cet indicateur mesure le pourcentage (%) des stocks de poissons mondiaux qui sont au niveau ou au-dessus du niveau d'abondance et qui peuvent produire le rendement maximal durable. Mais en raison d'une absence de données, cet indicateur est qualifié de **non évaluable**.

#### Indicateurs du domaine thématique 6 : Comportement (Producteurs et Consommateurs)

L'indicateur CPD 1 sur le comportement « **Nombre de pays développant, adoptant ou mettant en œuvre des instruments politiques visant à soutenir le passage à une consommation et une production durables** » mesure le nombre de pays développant, adoptant ou mettant en œuvre des instruments politiques visant à soutenir le passage à la CPD. L'évaluation est la suivante :

Nombre de pays développant, adoptant ou mettant en œuvre des instruments politiques visant à soutenir le passage à la CPD - 2020 et évaluation	>10 : Satisfaisant	<6 : Insatisfaisant
# pays (%)	11 (48 %)	12 (52 %)

L'indicateur est qualifié de **Satisfaisant**. La moyenne dans la région méditerranéenne était de 11 pays disposant d'instruments politiques visant à soutenir le passage à la CPD d'ici 2020.

L'indicateur CPD 2 sur le comportement « **Achats publics durables** » mesure la part des dépenses totales d'un pays en matière d'achats publics nationaux qui sont régies par des politiques d'achats publics durables (APD) et/ou d'achats publics verts (APV) (mesurés en valeur monétaire). L'absence de données nationales empêche l'élaboration de cet indicateur à l'heure actuelle. Il a été qualifié de **non évaluable**.

L'indicateur **CPD 3** sur le comportement « **Brevets verts** », mesure la part (%) des brevets technologiques liés à l'environnement par rapport au total des brevets technologiques développés par un pays. L'évaluation est la suivante :

Brevets verts (% de toutes les technologies) 2016 et évaluation	>20 : Satisfaisant	15-20 : Modérément satisfaisant	5-15 : Modérément insatisfaisant	<5 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	3 (10 %)	2 (6 %)	11 (35 %)	6 (19 %)	9 (29 %)

L'indicateur est qualifié de **Moyennement insatisfaisant**. La moyenne en Méditerranée était de 9,52 % en 2016.

L'indicateur **CPD 4** sur le comportement « **Production de déchets** » mesure la quantité de déchets (dangereux et non dangereux) produits par un pays (en kg par habitant et par an). Cet indicateur a été divisé en 3 sous-indicateurs : **4a. Génération de déchets (kg par habitant et par an)** ; **4b. Déchets électroniques générés (par habitant)** ; et **4c. Recyclage des déchets électroniques (par habitant)**. Non disponible, l'indicateur 4a est qualifié de **non évaluable**. L'évaluation de l'indicateur 4b est la suivante :

Déchets électroniques générés par habitant 2019 et évaluation	<7 : Satisfaisant	7-11 : Modérément satisfaisant	11-15 : Modérément insatisfaisant	>15 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	5 (22 %)	6 (26 %)	4 (17 %)	6 (26 %)	2 (9 %)

La note de l'indicateur 4b est **Moyennement insatisfaisant**, avec une moyenne en Méditerranée de 11,32 Kg/habitant en 2019.

Afin d'évaluer le 4c, l'indicateur a été transformé par l'évaluateur en % de déchets électroniques recyclés avec les résultats suivants :

Recyclage des déchets électroniques (%) 2019 et évaluation	>75 : Satisfaisant	62,5-75 : Modérément satisfaisant	50-62,5 : Modérément insatisfaisant	<50 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	2 (9 %)	0	1 (4 %)	8 (35 %)	12 (52 %)

La note de l'indicateur 4c est **Insatisfaisant**, avec une moyenne de 34 % de déchets électroniques recyclés en 2019 en Méditerranée.

L'indicateur **CPD 5** sur le comportement « **Entreprises d'agriculture biologique** » mesure les ventes (en millions d'euros) de produits d'agriculture biologique dans les circuits de détaillants nationaux. En raison du manque de données, elle est évaluée comme **non évaluable**.

L'indicateur **CPD 6** sur le comportement « **Production de déchets plastiques** » mesure la quantité de déchets plastiques générés (tonnes/jour) par le pays. L'évaluation est la suivante :

Génération de déchets plastiques (t/jour) 2015 et évaluation	<500 : Satisfaisant	500-1000 : Modérément satisfaisant	1000-2000 : Modérément insatisfaisant	>2000 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	10 (43 %)	2 (9 %)	4 (17 %)	6 (26 %)	1 (4 %)

L'indicateur est qualifié de **Moyennement insatisfaisant**. La moyenne de la production de déchets plastiques était de 1,661 tonnes/jour en 2015.

L'indicateur **CPD 7** sur le comportement « **Santé sociale. Prévalence du surpoids et de l'obésité** » mesure la part (%) de la population d'un pays ayant un indice de masse corporelle (IMC) de 25 kg/m<sup>2</sup> ou plus, chez les femmes et les hommes. L'évaluation pour les femmes est la suivante :

Santé sociale. Prévalence du surpoids et de l'obésité - Femmes (%) 2016 et évaluation	<50 : Satisfaisant	50-60 : Modérément satisfaisant	60-70 : Modérément insatisfaisant	>70 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	2 (9 %)	10 (43 %)	6 (26 %)	2 (9 %)	3 (13 %)

L'indicateur est qualifié de **Moyennement satisfaisant**, puisque la moyenne pour les femmes était de 59,5 % en 2016.

En revanche, l'évaluation pour les hommes est la suivante :

Santé sociale. Prévalence du surpoids et de l'obésité - Hommes (%) 2016 et évaluation	<50 : Satisfaisant	50-60 : Modérément satisfaisant	60-70 : Modérément insatisfaisant	>70 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	0	5 (22 %)	12 (52 %)	4 (17 %)	2 (9 %)

L'indicateur est qualifié de **Moyennement insatisfaisant**, puisque la moyenne pour les hommes était de 64 % en 2016.

#### Macro-indicateurs

Le macro-indicateur **CPD 1** « **Empreinte carbone (émissions de GES)** » mesure l'impact sur l'environnement (en termes d'émissions de GES) des activités de production (industrielle) et de consommation (au niveau des ménages). L'évaluation est la suivante :

Empreinte carbone (émissions de GES) (Mt d'émissions de CO <sub>2</sub> ) 2016 et évaluation	<50 : Satisfaisant	50-100 : Modérément satisfaisant	100-200 : Modérément insatisfaisant	>200 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	11 (48 %)	4 (17 %)	0	6 (26 %)	2 (9 %)

L'indicateur est qualifié de **Moyennement insatisfaisant**. La moyenne de tous les pays était de 118,25 Mt d'émissions de CO<sub>2</sub> en 2016.

Le macro-indicateur **CPD 2** « **Empreinte eau** » mesure la totalité de l'eau douce utilisée (directement et indirectement tout au long de la chaîne d'approvisionnement) par les activités de production et de consommation. En raison du manque de données provenant de bases de données internationales, il est évalué comme **non évaluable**.

Le macro-indicateur **CPD 3** « **Empreinte écologique** » mesure (hectares globaux par personne) la part de la capacité de régénération de la biosphère occupée par la demande humaine de ressources et de services (au niveau national ou individuel). L'évaluation est la suivante :

Empreinte écologique (hectares globaux/personne) 2016 et évaluation	<1 : Satisfaisant	1-2 : Modérément satisfaisant	2-3 : Modérément insatisfaisant	>3 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	0	3 (13 %)	4 (17 %)	14 (61 %)	2 (9 %)

L'indicateur est qualifié d'**Insatisfaisant**. La moyenne en Méditerranée était de 3,43 hectares globaux par personne en 2016.

Le macro-indicateur **CPD 4a** « **Indice de croissance verte** » mesure les performances des pays dans la réalisation des objectifs de durabilité, y compris les ODD, les accords de Paris sur le climat et les objectifs d'Aichi sur la biodiversité pour quatre dimensions de la croissance verte (utilisation efficace

et durable des ressources, protection du capital naturel, opportunités économiques vertes et inclusion sociale). L'évaluation est la suivante :

Index de croissance verte 2019 et évaluation	>80 : Satisfaisant	60-80 : Modérément satisfaisant	40-60 : Modérément insatisfaisant	<40 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	0	5 (23 %)	6 (27 %)	8 (36 %)	3 (14 %)

L'indicateur est qualifié de **Moyennement insatisfaisant**, puisque la moyenne était de 45,87 en 2019.

Le macro-indicateur **CPD 5 « Dynamisme des entreprises »** mesure le volet de dynamisme des entreprises de l'indice de compétitivité globale 4.0, qui évalue la capacité du secteur privé à générer et à adopter de nouvelles technologies et de nouveaux modes d'organisation du travail et à intégrer le changement, le risque, les nouveaux modèles d'entreprise, etc. et les règles administratives qui permettent aux entreprises d'entrer et de sortir facilement du marché. L'évaluation de cet indicateur est la suivante :

Dynamisme commercial (0-100) 2019 et évaluation	>75 : Satisfaisant	65-75 : Modérément satisfaisant	55-65 : Modérément insatisfaisant	<55 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	1 (4 %)	5 (22 %)	10 (43 %)	3 (13 %)	4 (17 %)

La moyenne de cet indicateur en Méditerranée était de 61,55 en 2019. À titre d'analyse comparative, les meilleurs scores des pays en matière de dynamisme commercial par région étaient les suivants : Maurice (64,3) (Afrique) ; États-Unis (83,7) (Amérique) ; Singapour (84,8)

(Asie) ; Pays-Bas (82,4) (Europe) ; Australie (78,7) (Océanie). L'indicateur est qualifié de **Moyennement insatisfaisant**.

## 2.2. Évaluation SCP RAP basée sur les rapports

Les parties contractantes sont tenues de rendre compte de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses protocoles. Cela inclut le rapport sur le SCP RAP (Décision IG.23/1 de la COP 20 sur le format de rapport révisé) figurant dans la partie III du rapport sur le Protocole tellurique : mise en œuvre des plans d'action régionaux (RAP) et leur efficacité. Au vu de l'évaluation à mi-parcours, le PNUE/PAM UC et le SCP/RAC ont rappelé aux parties contractantes qu'elles devaient s'acquitter de leurs obligations en matière de rapports dans le cadre de la Convention de Barcelone et, en particulier, achever les rapports sur le SCP RAP pour les exercices 2016-2017 et 2018-2019, mais avec un succès limité. Le SCP/RAC a également invité les points focaux du SCP/RAC à informer sur les défis relevés pour compléter le rapport, afin de prendre en compte la *feedback* reçu dans l'évaluation, mais avec un succès très limité également.

À ce jour, pour la période 2016-2017, les rapports de 7 pays sont à l'état de projet et 15 sont terminés. Pour la période 2018-2019, 6 pays n'ont pas rédigé de rapport, les rapports de 7 pays sont à l'état d'avant-projet et 9 sont terminés. Dans cette section, la période 2018-2019 est évaluée puisqu'il s'agit du rapport le plus récent ayant une performance très similaire à celle des rapports 2016-2017. La note est **Insatisfaisant**, étant donné que la plupart des pays (15, soit 71 %, en moyenne) n'ont pas répondu aux exigences de rapport du SCP RAP.

### Évaluation du rapport national pour le secteur de l'alimentation, de la pêche et de l'agriculture (APA)

La 1<sup>ère</sup> exigence du SCP RAP pour le secteur APA est « l'adoption et la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles (BPA) ». L'évaluation est la suivante :

Adoption et mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles (BPA) et évaluation	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	5 (24 %)	2 (10 %)	13 (62 %)	0

L'objectif du plan d'action est que 10 pays adoptent cette mesure à l'horizon 2021. La note est **non évaluable**, car 13 pays n'ont fourni aucune information.

La 2<sup>e</sup> exigence du SCP RAP dans ce secteur est « **l'adoption et la mise en œuvre de pratiques de pêche durable** ». L'évaluation est la suivante :

Adoption et mise en œuvre de pratiques de pêche durables et évaluation	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	4 (19 %)	0	15 (71 %)	2 (10 %)

L'objectif du plan d'action est d'atteindre 10 pays à l'horizon 2021. Aucune information n'étant disponible pour 15 pays, l'indicateur est qualifié de **non évaluable**.

La 3<sup>e</sup> exigence du SCP RAP dans ce secteur est la « **mise en place de systèmes de certification (écolabels)** qui confirment la production durable de produits alimentaires et de la pêche ». ».

Mise en place de systèmes de certification (écolabels) dans les produits alimentaires et de la pêche et évaluation	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	4 (19 %)	1 (5 %)	14 (67 %)	2 (10 %)

L'objectif du SCP RAP est de 15 pays à l'horizon 2021. La note est **non évaluable**, car 14 pays n'ont fourni aucune information.

La 4<sup>e</sup> exigence du SCP RAP est « **l'adoption de systèmes d'achats publics durables (APD) pour les produits alimentaires et de la pêche.** » L'évaluation est la suivante :

Adoption d'achats publics durables (APD) pour les produits alimentaires et de la pêche et évaluation	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	2 (10 %)	3 (14 %)	15 (71 %)	1 (5 %)

L'objectif du plan est que 10 pays adoptent cette mesure à l'horizon 2021. Étant donné que 13 pays n'ont pas fait de rapport, le classement est le suivant : **non évaluable**.

La 5<sup>e</sup> exigence du SCP RAP est « **l'adoption de mesures dans le domaine de communication et d'éducation** pour promouvoir la consommation d'aliments durables, sains et locaux ». L'évaluation est la suivante :

Adoption de mesures de communication et d'éducation pour promouvoir une alimentation durable, saine et locale et évaluation	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	5 (24 %)	0	16 (76 %)	0

Les objectifs du plan sont très divers et répartis en plusieurs actions. Comme aucune information n'est disponible pour 16 pays, l'évaluation est **non évaluable**.

### Évaluation du rapport national pour le secteur de la fabrication de biens de consommation

La 6<sup>e</sup> exigence du SCP RAP pour le secteur « Fabrication de biens de consommation » est « l'adoption de mesures visant à mettre en œuvre une **hiérarchie de gestion des déchets**, à développer les **programmes de responsabilité élargie du produit** et à encourager l'économie circulaire ». L'évaluation est la suivante :





Adoption de mesures pour mettre en œuvre la hiérarchie de la gestion des déchets, développer les REP et l'économie circulaire et évaluation	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	4 (19 %)	3 (14 %)	15 (71 %)	1 (5 %)

Les objectifs du plan d'action à l'horizon 2021 sont diversifiés en différentes actions. La note est **non évaluable**, car 13 pays n'ont fourni aucune information.

La 7<sup>e</sup> exigence du SCP RAP est la « mise en place d'instruments politiques visant à soutenir le secteur privé dans la **conception, la production et l'utilisation durables des produits manufacturés** ». L'évaluation est la suivante :

Développement d'instruments politiques pour la conception, la production et l'utilisation durables des produits manufacturés et évaluation	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	3 (14 %)	2 (10 %)	16 (76 %)	0

L'objectif du plan d'action était de « développer un avant-projet de proposition de cadre politique et réglementaire sur la hiérarchie de la gestion des déchets » pour tous les pays pour décembre 2017. L'évaluation est jugée **inaccessible**, car 16 pays n'ont fourni aucune information.

La 8<sup>e</sup> exigence du SCP RAP est « l'adoption et la mise en œuvre **d'achats publics durables (APD)** pour la fabrication des biens de consommation ». L'évaluation est la suivante :

Adoption et mise en œuvre d'achats publics durables (APD) dans le secteur de la fabrication biens de consommation et évaluation.	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	3 (14 %)	2 (10 %)	15 (71 %)	1 (5 %)

L'objectif du plan d'action 2021 est de monter « au moins 3 projets pilotes d'achats publics durables/verts dans ce secteur ». L'indicateur est qualifié de **Satisfaisant**, car 3 pays ont fait un rapport positif en 2019.

La 9<sup>e</sup> exigence du SCP RAP est la « mise en place de systèmes de certification (**écolabels**) pour les produits manufacturés et la sensibilisation de la population... ». L'évaluation est la suivante :

Mise en place d'une certification (écolabels) pour les produits manufacturés et sensibilisation de la population aux produits écolabellisés et évaluation	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	5 (24 %)	1 (5 %)	14 (67 %)	1 (5 %)

Pour cette mesure, les objectifs du plan d'action se déclinent entre différentes actions. La note est **non évaluable** car 14 pays n'ont fourni aucune information.

### Évaluation du rapport national pour le secteur du tourisme

La 10<sup>e</sup> exigence du SCP RAP dans le secteur du tourisme est la « création d'**écotaxes ou frais** pour intégrer en interne les externalités des activités touristiques ». L'évaluation est la suivante :

Création d'écotaxes ou frais pour intégrer en interne les externalités du tourisme et évaluation	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	2 (10 %)	1 (5 %)	17 (81 %)	1 (5 %)

L'objectif du plan 2021 est l'adoption de mesures dans ce sens dans 9 pays. La note est **non évaluable**, car 17 pays n'ont fourni aucune information.

La 11<sup>e</sup> exigence du SCP RAP est la « **révision** de la législation nationale actuelle sur le tourisme **pour intégrer des principes** et des mesures durables ». L'évaluation est la suivante :

Révision de la législation nationale actuelle sur le tourisme afin d'y intégrer le principe et les mesures de durabilité et évaluation	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	2 (10 %)	3 (14 %)	16 (76 %)	0

L'objectif du SCP RAP étant que 8 pays prennent cette mesure d'ici 2017, la note globale est **non évaluable**, puisque 16 pays n'ont pas fait de rapport.

La 12<sup>e</sup> condition du SCP RAP est « l'adoption de mesures visant à promouvoir la **diversification de l'offre touristique**, du tourisme de masse aux formes alternatives de tourisme ». L'évaluation est la suivante :

Adoption de mesures visant à promouvoir la diversification de l'offre touristique et les formes alternatives de tourisme et évaluation	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	4 (19 %)	1 (5 %)	16 (76 %)	0

Les objectifs du plan sont diversifiés entre plusieurs actions. L'indicateur est qualifié de **non évaluable**, car 16 pays n'ont fourni aucune information.

La 13<sup>e</sup> exigence du SCP RAP est « l'adoption de mesures visant à promouvoir les **écolabels touristiques** et à faciliter leur attribution aux structures touristiques. » L'évaluation est la suivante :

Adoption de mesures visant à promouvoir les écolabels touristiques et à faciliter leur attribution aux installations touristiques et évaluation	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	2 (10 %)	3 (14 %)	16 (76 %)	0

Les objectifs du plan d'action sont répartis entre différentes actions. La note est **non évaluable** car 16 pays n'ont pas fourni de rapport.

### Évaluation du rapport national pour le secteur du logement et de la construction

La 14<sup>e</sup> exigence du SCP RAP dans le secteur du logement et de la construction est d'« adopter des mesures visant à soutenir **un développement urbain côtier durable et la construction verte**, en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie des bâtiments. » L'évaluation est la suivante :

Adopter des mesures visant à soutenir le développement urbain côtier durable et la construction verte et évaluation	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	3 (14 %)	1 (5 %)	17 (81 %)	0

Pour cette mesure, les objectifs du SCP RAP se déclinent entre différentes actions. La note est **non évaluable** car 17 pays n'ont pas fourni de rapport.

La 15<sup>e</sup> exigence du SCP RAP est de « promouvoir les **achats publics durables** dans le domaine de la construction et du logement publics ». L'évaluation est la suivante :

Promouvoir des achats publics durables dans le secteur de la construction et du logement publics et évaluation	Oui : Satisfaisant	Non : Insatisfaisant	Pas de réponse : Évaluation impossible	Non disponible : Évaluation impossible
# pays (%)	3 (14 %)	1 (5 %)	17 (81 %)	0

L'objectif du plan d'action est une « augmentation de 25 % du nombre de pays ayant adopté les pratiques APD » d'ici 2021. La note est **non évaluable** car 17 pays n'ont fourni aucune information.

### 2.3. Inventaire CPD des évaluations basées sur des initiatives

Afin de compléter l'analyse des indicateurs CPD et des rapports nationaux, un inventaire des initiatives CPD a été réalisé en examinant les projets et initiatives<sup>7</sup> au niveau mondial, régional et transnational qui soutiennent la réalisation des objectifs opérationnels et des actions du SCP RAP dans les quatre secteurs clés (alimentation, agriculture et pêche ou APA) ; fabrication de biens de consommation ; logement et construction). Cette liste a été complétée par un inventaire supplémentaire des initiatives CPD issues du processus de consultation des parties prenantes afin d'élaborer une liste complète dont le détail peut être consultée dans l'annexe 1. Les initiatives phares en matière de CPD ont été organisées par secteur CPD, objectifs opérationnels et couverture géographique (mondiale, régionale ou transnationale).

L'inventaire a permis d'identifier un total de 129 projets et initiatives phares soutenant les objectifs opérationnels du SCP RAP dans les quatre secteurs clés. Certaines des initiatives ont soutenu plus d'un objectif opérationnel par secteur. Parmi toutes les initiatives CPD inventoriées, environ 20 % sont à l'échelle mondiale et 80 % à l'échelle régionale. En outre, environ 20 % des initiatives CPD sont financées par le programme ENI CBC MED financé par l'UE et 40 % par le programme Interreg Med de l'UE, en particulier dans les secteurs APA, du tourisme et du logement et de la construction, car ce sont des secteurs cibles des deux programmes. L'inventaire initial a été complété par un inventaire supplémentaire des initiatives CPD provenant du processus de consultation des parties prenantes de l'évaluation à mi-parcours.

Le nombre d'initiatives inventoriées par objectif opérationnel (OO) et par secteur est le suivant. Pour le secteur **APA**, un total de **37** initiatives ont été identifiées avec la répartition suivante :

OO 1.1. Promotion de l'innovation et de la connaissance dans la mise en œuvre des MPE et des technologies dans les phases de culture, de récolte, de transformation et de consommation...	3 (mondial)	17 (régional)	<b>20 (total)</b>
OO 1.2. Développer le cadre politique et juridique pour promouvoir une agriculture, une pêche et une production et une consommation alimentaires durables...	5 (mondial)	1 (régional)	<b>6 (total)</b>
OO 1.3. Sensibiliser et éduquer les producteurs de denrées alimentaires, les détaillants et les consommateurs pour promouvoir la durabilité tout au long des chaînes de valeur...	2 (mondial)	9 (régional)	<b>11 (total)</b>

Pour le secteur de la **fabrication de biens de consommation**, un total de **26** initiatives ont été identifiées avec la répartition suivante :

OO 2.1. Promotion de l'innovation et des connaissances axées sur la durabilité et l'intégration des meilleures techniques disponibles (MTD) et des meilleures pratiques environnementales (MPE)...	5 (mondial)	6 (régional)	<b>11 (total)</b>
OO 2.2. Élaboration de politiques intégrées et d'un cadre juridique pour promouvoir la consommation, la production et la récupération durables...	4 (mondial)	4 (régional)	<b>8 (total)</b>
OO 2.3. Éduquer et sensibiliser les consommateurs et les autres parties prenantes et soutenir le développement de structures de marché...	4 (mondial)	3 (régional)	<b>7 (total)</b>

Pour le secteur du **tourisme**, un total de **42** initiatives ont été identifiées avec la répartition suivante :

OO 3.1. Développer et promouvoir des pratiques et des solutions pour assurer une utilisation efficace des ressources naturelles et réduire les impacts environnementaux du tourisme...	0 (mondial)	21 (régional)	<b>21 (total)</b>
OO 3.2. Promouvoir des mesures réglementaires, législatives et financières pour intégrer la CPD dans le domaine du tourisme...	0 (mondial)	6 (régional)	<b>6 (total)</b>
OO 3.3. Accroître la prise de conscience, les capacités et les compétences techniques pour soutenir les destinations durables et les services de tourisme vert...	1 (mondial)	14 (régional)	<b>15 (total)</b>

<sup>7</sup> Les initiatives phares inventoriées comprennent des projets CPD mondiaux, régionaux et transnationaux (qui incluent des actions bilatérales) d'une durée minimale d'un an, actifs à partir de 2015, mis en œuvre dans la région ou les pays méditerranéens et liés aux quatre secteurs clés du Plan d'action régional pour la CPD (alimentation, agriculture et pêche ou APA) ; fabrication de biens de consommation ; logement et construction).

Pour le secteur **du logement et de la construction**, un total de **24** initiatives ont été identifiées avec la répartition suivante :

OO 4.1. Promotion de l'innovation et des connaissances et intégration des MTD et des MPE...	0 (mondial)	11 (régional)	<b>11 (total)</b>
OO 4.2. Développer et renforcer le cadre réglementaire et juridique pour accroître la contribution du secteur du logement et de la construction au développement économique durable...	2 (mondial)	3 (régional)	<b>5 (total)</b>
OO 4.3. Sensibiliser et susciter la prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans la planification urbaine, le logement et la construction...	0 (mondial)	8 (régional)	<b>8 (total)</b>

Étant donné le nombre, la qualité, la diversification, l'échelle et la couverture géographique des initiatives CPD phares inventoriées dans la région méditerranéenne, l'indicateur est qualifié de **Satisfaisant**.

## 2.4. Consultation conjointe avec les parties prenantes sur la mise en œuvre de la SMDD et du Plan d'action régional pour la CPD

La **phase de consultation** visait à recueillir les commentaires, opinions et idées des principales parties prenantes méditerranéennes impliquées dans la mise en œuvre et le suivi de la SMDD et du SCP RAP. Grâce à des discussions inclusives, participatives et ouvertes, les résultats de ce processus ont contribué à façonner les rapports finaux des deux évaluations de mi-parcours de ces documents politiques tournés vers l'avenir. Les résultats détaillés de la consultation peuvent être examinés dans l'annexe II (résultats de la consultation des parties prenantes).

### Résultats de l'enquête en ligne

Soixante-neuf (69) réponses ont été reçues dans le cadre de l'enquête en ligne ouverte en novembre-décembre 2020. Les réponses venaient de la plupart des **pays méditerranéens** : Italie (16 %), Espagne (14 %), France (10 %), Tunisie (9 %), Liban (7 %), Grèce (6 %), Égypte (4 %), Bosnie-Herzégovine (4 %), Turquie (3 %), Israël (1 %), Algérie (1 %), Croatie (1 %), Malte (1 %), Monténégro (1 %), Maroc (1 %), Monaco (1 %). 16 % étaient issues de pays non méditerranéens. En ce qui concerne le genre, **55 % étaient des femmes** et 42 % des hommes (3 % ont préféré ne pas le dire). En ce qui concerne l'âge, **48 % avaient entre 41 et 50 ans** ; 26 % entre 31-40 ans ; 12 % entre 51 et 60 ans ; 6 % entre 21-30 ans et 6 % entre 61-70 ans. En ce qui concerne le **secteur d'origine**, 27 % provenaient d'organisations internationales ou régionales (OIR) ; 27 % venaient d'ONG ; 26 % de l'administration publique/des pouvoirs publics locaux ; 12 % de la communauté scientifique ; et 7 % du secteur privé.

À la question de savoir si la Méditerranée est sur la bonne voie pour mettre en œuvre le SCP RAP d'ici 2027, la plupart des répondants (58 %) **ne savent pas si le SCP RAP est sur la bonne voie** pour atteindre ses objectifs, tandis que 30 % d'entre eux ont répondu de manière positive.

Lors de la vérification des réponses sur les actions transversales du SCP RAP applicables aux 4 domaines/secteurs prioritaires et entreprises par les pays, les répondants ont mis en avant « **la mise en place de conditions politiques et réglementaires pour promouvoir la CPD** » comme principale réponse positive (31 % ont répondu Oui et 29 % ont répondu Non). Les autres réponses concernant les actions transversales à entreprendre étaient principalement négatives ou les répondants manquaient d'informations (Établir des mécanismes financiers, Assurer l'échange de connaissances et d'informations, créer et développer de nouveaux

modèles commerciaux et Promouvoir la génération et le développement d'initiatives menées par la société civile).

Lors de l'analyse des réponses sur l'avancement des objectifs opérationnels du SCP RAP par pays, les répondants ont sélectionné la « **lenteur des progrès** » réalisés dans tous les secteurs clés comme

principale réponse [73 % (APA), 67 % (Fabrication de biens de consommation), 63 % (Tourisme) et 66 % (Logement et construction)].

Selon les participants, les **principaux obstacles à la mise en œuvre du SCP RAP** sont les suivants<sup>8</sup> : lacunes en matière d'investissement (66 % des répondants) ; manque d'engagement politique (60 %) ; faible sensibilisation des parties prenantes (55 %) ; faible capacité technique (40 %).

En vérifiant les réponses sur les actions proposées, 63 % des répondants ont choisi « **augmenter substantiellement les efforts pour accélérer la transition vers l'économie circulaire en tant qu'approche efficace pour se rapprocher de la CPD** » comme réponse principale. 24 % des participants ont également déclaré qu'« **une révision de certaines priorités du plan d'action pour la CPD est nécessaire pour mieux reconstruire** ».

Selon les participants, les **secteurs** supplémentaires suivants pourraient être ajoutés au SCP RAP : Énergie (23 % des répondants) ; Transport - logistique (23 %) ; Gestion des déchets (17 %) ; Eau (10 %).

### Résultats des ateliers en ligne

Plusieurs ateliers ont été organisés afin d'assurer une participation diversifiée et représentative des principales parties prenantes liées à la SMDD et au SCP RAP : (5) entretiens/ateliers en ligne individuels et collectifs avec les composantes du PNUE/PAM (Plan Bleu, SCP/RAC, SPA/RAC et PAP/RAC, REMPEC, MED POL et INFO/RAC) ; et (2) ateliers collectifs en ligne avec les membres de la CMDD et les partenaires du PNUE/PAM. **L'ordre du jour de la discussion** (voir annexe II) a été scindé en différentes phases afin de couvrir les principales questions identifiées dans l'évaluation préliminaire du Plan d'action régional de la SMDD et pour la CPD.

Les principaux commentaires reçus au sujet de **l'état d'avancement et de la mise en œuvre** de la SMDD et du SCP RAP étaient les suivants : 1. **Principaux obstacles** identifiés par les participants : manque d'engagement politique (65 % et 88 % des répondants des RAC et des partenaires respectivement) ; faiblesse des mécanismes de coordination (30 %, 56 %) ; manque d'investissements (45 %, 81 %) ; et 2. **Principaux moteurs** identifiés par les participants : un fort engagement politique (65 % et 88 % des répondants des RAC et des partenaires respectivement) ; mécanismes de coordination efficaces (40 %, 81 %) ; secteur privé et engagement des citoyens (35 %, 56 %) et communication et stratégie de sensibilisation (30 %, 44 %).

En ce qui concerne la pertinence, l'exactitude et l'efficacité des mécanismes de supervision et de **surveillance de la mise en œuvre** de la SMDD et du SCP RAP, les participants ont identifié les points suivants : 1. **Principaux obstacles** : manque de ressources techniques (20 % et 50 % des répondants des PNUE RAC et des partenaires respectivement) ; difficultés à suivre les activités de la SMDD/CPD au niveau local/national (75 %, 88 %) et la complexité du mécanisme actuel de rapports (30 %, 38 %) ; 2. **Principaux moteurs** : plateforme de rapports PNUE/PAM (45 % et 75 % de répondants des RAC et des partenaires respectivement) ; examens nationaux volontaires de l'ONU (30 %, 50 %) ; évaluations et rapports liés à l'ONU (45 %, 44 %) et études et documents externes (tels que le SDSN, l'OCDE, le monde universitaire) (25 %, 50 %).

Les principaux commentaires des participants concernant les impacts de la crise de la **COVID-19** sur la mise en œuvre du SCP RAP, de la SMDD et des ODD en Méditerranée sont les suivants : 1. **Principaux impacts** : changement des priorités politiques (55 % et 63 % de répondants des RAC et des partenaires respectivement) ; perturbation des systèmes d'élaboration des politiques et de prise de décision (30 %, 56 %) ; augmentation des inégalités (socioéconomiques) (40 %, 25 %) et réduction des investissements (15 %, 56 %) ; et 2. **Principales opportunités** : investissements dans l'économie verte et durable (60 % des RAC et 88 % des partenaires) ; politiques publiques judicieuses - mieux reconstruire (25 %, 44 %) ; solutions fondées sur la nature (45 %, 63 %) ; et numérisation (25 %, 56 %).

<sup>8</sup> Plusieurs réponses étaient possibles.

## 2.5. Évaluation basées sur d'autres sources d'information

Un effort a été fait pour examiner les activités liées à la CPD mises en œuvre par le SCP/RAC dans le cadre de la Stratégie à moyen terme du PAM 2016-2021 et pour identifier et examiner les principales sources de données fiables et utiles sur la CPD provenant d'institutions intergouvernementales et nationales reconnues, d'universités et de groupes de réflexion. Les principales conclusions sont résumées ci-dessous :

### Activités du PNUE/PAM soutenant la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la CPD

La CPD, le GIZC et le changement climatique ont été identifiés comme les principaux thèmes transversaux permettant de relever les principaux défis environnementaux définis dans la stratégie à moyen terme du PNUE/PAM couvrant la période 2016-2021. Cela a permis d'identifier des activités spécifiques contribuant à la CPD dans les programmes de travail du PNUE/PAM pour les périodes 2016-2017, 2018-2019, 2020-2021, élaborés par le PNUE/PAM et adoptés par les parties contractantes pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM. Toutes les activités relevant du thème transversal CPD ont été mises en œuvre par le SCP/RAC. Activités supplémentaires dans le cadre du thème central du SCM : pollution terrestre, également mise en œuvre par le SCP/RAC était également orientée CPD.

Dans le cadre de cette évaluation, les rapports d'activité préparés par le SCP/RAC sur la mise en œuvre de ses programmes de travail pour les périodes 2016-2017, 2018-2019, 2020-2021 ont été examinés. Dans ces rapports, pour chacune des activités rapportées, le SCP/RAC a fourni des informations sur les objectifs opérationnels et les actions transversales du Plan d'action régional pour la CPD correspondant. Le SCP/RAC a soutenu la plupart des objectifs opérationnels, en mettant toutefois l'accent sur le secteur de la fabrication de biens et en exerçant une intensité moindre sur le logement et la construction, le secteur APA et le tourisme étant intermédiaires. Des efforts importants ont également été consacrés aux activités contribuant aux actions transversales, applicables à tous les domaines prioritaires.

Toutefois, à partir des rapports fournis, il n'a pas été possible de mesurer précisément le niveau exact de contribution à chaque objectif opérationnel. La contribution du SCP/RAC à la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la CPD pourrait être mieux mesurée et évaluée si la structure du programme de travail du SCP/RAC était calquée sur la celle du Plan d'action régional pour la CPD. Mais, pour ce faire, il convient également de tenir compte de la stratégie à moyen terme du PNUE/PAM. Ce volet est **non évaluable**.

### Classement des pays méditerranéens de l'Indice de croissance verte (ICV)<sup>9</sup>

L'Institut mondial pour la croissance verte (GGGI) a mis au point un indice composite qui fournit aux décideurs politiques une métrique sur laquelle fonder leurs décisions. Dans cette section, nous évaluons le volet « utilisation efficace et durable des ressources (ESRU) » de l'ICV, qui est le plus pertinent dans le contexte du SCP RAP. Cela concerne uniquement les ressources physiques, telles que l'eau, l'énergie, le sol et les matières. Il s'agit donc d'un outil utile et actualisé pour mesurer les performances en matière de CPD. L'ICV (macro-indicateur 4a de la CPD) a été évalué dans une section précédente. L'évaluation de l'ESRU ICV est la suivante :

ICV- Utilisation efficace et durable des ressources (ESRU) 2019 et évaluation	>80 : Satisfaisant	60-80 : Modérément satisfaisant	40-60 : Modérément insatisfaisant	<40 : Insatisfaisant	Pas de données : Évaluation impossible
# pays (%)	0	2 (9 %)	10 (43 %)	11 (43 %)	1 (4 %)

<sup>9</sup> <http://greengrowthindex.gggi.org>

En moyenne, les performances des pays méditerranéens sont modérées à faibles par rapport aux normes mondiales. Ce volet est qualifié d'**Insatisfaisant**, puisque la moyenne des pays était de 37,98 en 2019, ce qui témoigne de performances diverses dans la recherche d'une durabilité économique, sociale et environnementale dans les pays méditerranéens engagés envers un avenir vert. C'est ce qui ressort clairement de l'examen des meilleurs résultats par pays et par région géographique de l'ESRU, par exemple : République du Congo (83,52) (Afrique) ; Uruguay (63,50) (Amériques) ; Sri Lanka (60,97) (Asie) ; Suède (75,79) (Europe) ; Samoa (78,98) (Océanie).

### **Rapports SDSN sur le développement durable**

Selon le **Rapport sur le développement durable 2019, Édition des pays méditerranéens**<sup>10</sup>, du Réseau de solutions pour le développement durable (SDSN), des efforts constants sont nécessaires en termes d'investissements en matière d'innovation, notamment en ce qui concerne les chaînes de valeur de production durable pour l'ODD 12 (Consommation et production durables). Le rapport appelle à « des stratégies plus efficaces pour concevoir et mettre en œuvre des politiques transformatrices afin de découpler la croissance économique des impacts environnementaux négatifs et d'opérer la transition vers des économies plus circulaires et plus vertes ».

En ce qui concerne les scores et les tendances des pays méditerranéens concernant l'ODD 12 d'ici 2019, l'évaluation est la suivante : Aucun pays n'a atteint l'ODD 12 ; 8 pays (35 %) (80-90) présentent des « défis subsistants » ; 3 pays (13 %) (70-80) avec des « défis importants » ; 9 pays (39 %) (<70) avec des « défis majeurs » ; et 3 pays (13 %) pour lesquels « aucune information n'est disponible ». Notons l'absence d'information sur les tendances de l'ODD 12. À titre d'analyse comparative, les meilleurs scores des pays pour l'ODD 12 par région géographique sont les suivants : Liberia (99,3) (Afrique) ; Haïti (91,8) (Amériques) ; Afghanistan et Népal (98,2) (Asie) ; Moldavie (97,0) (Europe) ; Papouasie-Nouvelle-Guinée (97,6) (Océanie). L'évaluation de ce volet est **Insatisfaisant**, puisque l'indice moyen des pays méditerranéens est de 67,8<sup>11</sup>, 12 pays devant faire face à des défis importants et majeurs.

Selon le rapport mondial **sur le développement durable 2020**<sup>12</sup> du SDSN, l'impact n'est pas encore clair en ce qui concerne les modes de consommation et de production durables et l'ODD 12. Comme l'indique le rapport, « en 2020, il semble qu'il y ait une réduction à court terme de l'utilisation des ressources naturelles en raison de la réduction de l'activité

économique et de la consommation, ainsi que des pressions pour assouplir les réglementations sur l'économie circulaire et reporter l'adoption de nouvelles mesures ». En outre, il a été indiqué une augmentation de la pollution plastique (par ex, des plastiques utilisés pour produire des équipements de protection individuelle). En ce qui concerne les scores et les tendances des pays Med sur l'ODD 12, l'évaluation est la suivante : Un pays a atteint l'ODD 12 ; 5 pays (22 %) où « des défis subsistent » ; 8 pays (35 %) ont relevés des « défis importants » ; 8 pays (35 %) ont relevé des « défis majeurs » ; et 1 pays (4 %) n'avait « aucune information disponible ». Il n'y a pas d'informations spécifiques disponibles sur les tendances et les résultats de l'ODD 12. La note est **non évaluable**, aucune information n'étant disponible sur les tendances et les résultats.

### **Outil d'analyse des points chauds de la consommation et de la production durables du PNUE (SCP-HAT)**<sup>13</sup>

Le SCP-HAT vise à identifier les points chauds de la production et de la consommation non durables afin de fournir une base à la définition des priorités des politiques nationales en matière de CPD et de climat et d'apporter des informations clés concernant la performance environnementale du pays dans le contexte des questions politiques les plus pertinentes, notamment l'utilisation des matières premières, les émissions de GES, la pollution atmosphérique et l'utilisation des terres. Le SCP-HAT est une

<sup>10</sup> <https://www.sdgindex.org/reports/sustainable-development-report-2019-mediterranean-countries-edition/>

<sup>11</sup> Le score indique la position d'un pays entre le pire (0) et le meilleur ou ayant atteint l'objectif (100).

<sup>12</sup> [https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2020/2020\\_sustainable\\_development\\_report.pdf](https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2020/2020_sustainable_development_report.pdf)

<sup>13</sup> <http://scp-hat.lifecycleinitiative.org>

initiative conjointe de l'initiative sur le cycle de vie de l'environnement de l'ONU, du One Planet Network et du Panel international des ressources environnementales de l'ONU. À ce jour, les données du SCP-HAT s'arrêtent en 2015, mais elles montrent des tendances intéressantes à long terme sur le découplage de l'empreinte matières, des émissions de GES, de la pollution atmosphérique et de l'utilisation des terres. Les données au-delà de 2015 seront mises à jour à la mi-2021 (Q2). Le SCP-HAT peut constituer un outil utile pour mesurer les progrès de la deuxième période de mise en œuvre du Plan d'action régional pour la CPD. Aucune évaluation n'a été mise en œuvre en raison du manque de données pour l'année d'adoption du Plan d'action régional pour la CPD (2016).

Les notes du tableau 1 reflètent la prise en compte de l'ensemble des problèmes affectant ou caractérisant la performance et l'impact du SCP RAP, qui sont abordés au chapitre 2 du présent rapport. **La note globale de l'évaluation à mi-parcours du SCP RAP basée sur les résultats de l'évaluation est Moyennement insatisfaisant.**

**Tableau 1. Résumé des notations basées sur les critères de performance décrits au chapitre 2 du rapport**

Critère	Notation
<b>II.1. Indicateurs CPD (Voir section 2.1)</b>	
Mise à jour de la liste des indicateurs CPD	S
Disponibilité des données sur les indicateurs CPD par pays	MI
Indicateur CPD 1b sur l'utilisation des terres « Zone agricole biologique »	MI
Indicateur CPD 2 sur l'utilisation des terres « Indice des pertes mondiales de nourriture »	NE
Indicateur CPD 3b sur l'utilisation des terres « Surface de forêt certifiée »	NE
Indicateur CPD 1 sur l'eau « Intensité des prélèvements d'eau »	MI
Indicateur CPD 2 sur l'eau « Productivité de l'eau »	MI
Indicateur CPD 3 sur l'eau « Gestion des ressources en eau »	MI
Indicateur CPD 1 sur l'énergie « Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie »	MI
Indicateur CPD 2 sur l'énergie « Intensité énergétique mesurée en termes d'énergie primaire et de PIB »	MS
Indicateur CPD 3 sur l'énergie « Subventions hors taxes pour les combustibles fossiles en proportion du PIB total (%) »	I
Indicateur CPD 4 sur l'énergie « Capacité de production d'électricité renouvelable »	NE
Indicateur CPD 1 sur la pollution « Émissions de CO <sub>2</sub> par unité de valeur ajoutée »	MI
Indicateur CPD 2 sur la pollution « Pays signataires de 1 à 5 accords internationaux multilatéraux sur l'environnement »	MS
Indicateur CPD 3 sur la pollution « Niveaux moyens annuels de particules fines »	I
Indicateur CPD 4a sur la pollution « Indice d'eutrophisation côtière »	MI
Indicateur CPD 4b sur la pollution « Déchets plastiques jetés dans la nature »	I
Indicateur CPD 5 sur la pollution « Proportion d'eaux usées traitées en toute sécurité »	MI
Indicateur CPD 1b sur les ressources « Empreinte matières par habitant »	NE
Indicateur CPD 2a sur les ressources « Consommation intérieure de matières par unité de PIB »	MI
Indicateur CPD 2b sur les ressources « Consommation intérieure de matières par habitant »	MS
Indicateur CPD 3b sur les ressources « Pêcheries durables en fonction du PIB »	NE
Indicateur CPD 1 sur le comportement « Nombre de pays développant, adoptant ou mettant en œuvre des instruments politiques visant à soutenir le passage à une consommation et une production durables »	S
Indicateur CPD 2 sur le comportement « Achats publics durables »	NE
Indicateur CPD 3 sur le comportement « Brevets verts »	MI
Indicateur CPD 4a « Production de déchets »	NE
Indicateur CPD 4b sur le comportement « Production de déchets. Déchets électroniques »	MI
Indicateur CPD 4c sur le comportement « Production de déchets. Recyclage des déchets électroniques »	I
Indicateur CPD 5 sur le comportement « Ventes de produits de l'agriculture biologique »	NE
Indicateur CPD 6 sur le comportement « Production de déchets plastiques »	MI
Indicateur CPD 7 sur le comportement « Santé sociale. Prévalence du surpoids et de l'obésité. Femmes »	MS
Indicateur CPD 7 sur le comportement « Santé sociale. Prévalence du surpoids et de l'obésité. Hommes »	MI
Macro-indicateur CPD 1 « Empreinte carbone (émissions de GES) »	MI
Macro-indicateur CPD 2 « Empreinte eau »	NE
Macro-indicateur CPD 3 « Empreinte écologique »	I
Macro-indicateur CPD 4a « Indice de croissance verte »	MI
Macro-indicateur CPD 5 « Dynamisme des entreprises »	MI
<b>II.2. Rapport national SCP RAP (Voir section 2.2)</b>	
Évaluation globale du rapport national SCP RAP	I
Secteur APA. « Adoption et mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles (BPA) »	NE
Secteur APA. « Adoption et mise en œuvre de pratiques de pêche durables »	NE
Secteur APA. « Mise en place de systèmes de certification (écolabels) »	NE
Secteur APA. « Adoption de systèmes d'achats publics durables (APD) »	NE
Secteur APA. « Adoption de mesures dans le domaine de la communication et de l'éducation... »	NE





Critère	Notation
Fabrication de biens de consommation. « Adoption de mesures visant à mettre en œuvre la hiérarchie de gestion des déchets... »	NE
Fabrication de biens de consommation. « Mise en place d'instruments politiques visant à soutenir le secteur privé dans la conception, la production et l'utilisation durables des produits manufacturés »	NE
Fabrication de biens de consommation. « Adoption et mise en œuvre d'achats publics durables (APD) »	S
Fabrication de biens de consommation. « Mise en place de systèmes de certification (écolabels) »	NE
Tourisme. « Création d'écotaxes ou frais... »	NE
Tourisme. « Révision de la législation nationale actuelle sur le tourisme afin d'y intégrer des principes et des mesures durables »	NE
Tourisme. « Adoption de mesures visant à promouvoir la diversification de l'offre touristique... »	NE
Tourisme. « Adoption de mesures visant à promouvoir les écolabels touristiques... »	NE
Logement et construction. « Adoption des mesures visant à soutenir un développement urbain côtier durable et la construction verte »	NE
Logement et construction. « Promotion des achats publics durables dans le secteur de la construction et du logement publics »	NE
<b>II.3. Inventaire CPD des initiatives basées sur l'évaluation (Voir section 2.3)</b>	S
<b>II.5. Évaluation à partir d'autres sources d'information (Voir section 2.5)</b>	
Activités du PNUE/PAM à l'appui de la mise en œuvre du SCP RAP	NE
Indice de croissance verte. Volet de « l'utilisation efficace et durable des ressources (ESRU) »	I
Rapport sur le développement durable 2019 (ODD 12)	I
Rapport sur le développement durable 2020 (ODD 12)	NE
<b>Performance globale SCP RAP</b>	<b>MI</b>

*Notations générales*

- S - Satisfaisant
- MS - Modérément satisfaisant
- MI - Modérément insatisfaisant
- I - Insatisfaisant
- NE - Non évaluable

### 3. PRINCIPALES LACUNES, OPPORTUNITÉS ET RECOMMANDATIONS DÉTECTÉES PAR L'ÉVALUATION

#### 3.1. Principales lacunes dans la mise en œuvre du SCP RAP

**Stratégie :** Le PNUE/PAM, par le biais des programmes de travail du SCP/RAC associés à la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme du PAM 2016-2021, a contribué à la mise en œuvre des objectifs opérationnels et des actions transversales du SCP RAP, principalement par le biais de sources de financement externes. Cependant, il est difficile de qualifier cette contribution étant donné que le rapport des activités liées à la CPD obéit à un format complexe qui ne suit pas la structure du SCP RAP. Des efforts doivent être faits pour mieux aligner les différents documents stratégiques du PNUE/PAM.

**Progrès et mise en œuvre :** Les progrès et la mise en œuvre du SCP RAP et des ODD sont trop lents pour aboutir aux échéances 2027 (SCP RAP) et 2030 (ODD). Les objectifs opérationnels de la CPD ne seront pas atteints si aucune action stratégique n'est entreprise et si les efforts ne sont pas intensifiés.

**Suivi :** Les mécanismes de suivi du SCP RAP ne fournissent pas suffisamment d'informations pour évaluer l'état actuel de la CPD en Méditerranée. En ce qui concerne les rapports fournis par les pays sur le SCP RAP, pour la période 2016-2017, les rapports de 7 pays sont encore à l'état de projet et 15 sont terminés. Pour la période 2018-2019, 6 pays n'ont pas fait de rapport, les rapports de 7 pays sont à l'état d'avant-projet et 9 seulement sont terminés. Malgré cela, de 13 à 17 (62-81 %) pays n'ont pas répondu à l'état d'avancement de la mise en œuvre de nombreuses mesures du SCP RAP (de nombreuses lignes sont simplement cochées par un « - »), ce qui rend difficile l'évaluation de la mise en œuvre du SCP RAP par les pays et la planification d'une gestion corrective et d'actions stratégiques/de soutien.

**Lacunes en matière de données :** Importantes lacunes en matière de données en termes de couverture géographique, de précision, d'actualité et de niveau de désagrégation requis pour certains indicateurs CPD. Les déficits de données au niveau national sont importants dans les domaines liés à la CPD (objectif 12 des ODD et autres).

**Visibilité :** Le SCP RAP a souffert d'un manque de visibilité, de sensibilisation et d'engagement de la part des principales parties prenantes non liées au PNUE/PAM, notamment les décideurs politiques méditerranéens et le secteur privé.

**Finances :** Le niveau d'investissement financier dans les actions du SCP RAP est insuffisant pour assurer leur mise en œuvre effective et atteindre les objectifs et cibles opérationnels. Les fonds investis dans des initiatives liées à la CPD ne sont pas inventoriés, ce qui ne permet pas d'évaluer cet aspect.

#### 3.2 Principales opportunités pour le SCP RAP

**Stratégie :** Le SCP RAP est un instrument stratégique qui identifie des actions très pertinentes pour accélérer la mise en œuvre de l'ODD 12 et d'autres ODD liés au CPD. De même, il s'agit de saisir l'opportunité historique qui doit être promue au niveau de réponse stratégique liée à la nécessité de mieux reconstruire dans un contexte post COVID-19.

**Mise en œuvre :** Le SCP RAP peut catalyser la participation active des Parties contractantes et des parties prenantes concernées, si des efforts supplémentaires sont déployés pour établir une meilleure coordination et des mécanismes financiers.

**Extensions et répliquions :** Les initiatives phares mondiales et régionales actuelles en matière de CPD, identifiées dans le cadre de cet exercice d'évaluation à mi-parcours (annexe I), devraient être analysées de manière plus approfondie. Les plus réussies devraient être promues/diffusées en vue de leur mise à l'échelle ou de leur reproduction aux niveaux régional, national, sous-national et local, grâce à des financements adéquats et à un soutien politique et technique.



**Finances :** L'énorme investissement dans les plans de relance post-COVID peuvent être orientés vers la mise en œuvre des ODD et des actions et politiques transformatrices liées au SCP RAP, offrant une occasion unique d'accélérer la circularité et le découplage, vers un « Pacte vert méditerranéen ». L'engagement, le partenariat et le financement du secteur privé ont un rôle essentiel à jouer.

**Cadre de référence :** La diversité, la complémentarité et les interrelations entre les plateformes, institutions, initiatives et acteurs méditerranéens existants peuvent créer des synergies majeures et des gains potentiels qui seront engrangés par une collaboration innovante et des partenariats multipartites tels que la Communauté SwitchMed.

### 3.3 Principales recommandations pour la 2<sup>e</sup> phase de mise en œuvre du SCP RAP

**Stratégie :** Le SCP RAP doit être mieux aligné sur les ODD en faveur de l'économie circulaire, y compris l'inclusion sociale. Ce faisant, les secteurs clés, les objectifs opérationnels et les actions pourraient être revus en tenant compte des grands changements occasionnés par la pandémie COVID-19. La nécessité d'une véritable renaissance verte dans l'ère post-COVID-19 pourrait constituer un élan pour le SCP RAP. Lors des consultations des parties prenantes, des suggestions ont été faites pour étendre le SCP RAP à des secteurs clés tels que l'énergie, le transport et la logistique. Les secteurs de l'économie bleue pourraient également être pris en compte. La stratégie à mi-parcours du PNUE/PAM et les programmes de travail (PdT) associés devraient être mieux alignés sur les objectifs opérationnels et les actions du SCP RAP tout en s'efforçant d'obtenir un financement des donateurs pour les priorités du SCP RAP.

**Progrès et mise en œuvre :** Le PNUE/PAM, et en particulier son SCP/RAC devraient être habilités, renforcés techniquement et financièrement, pour devenir la plateforme multipartite et un forum régional soutenant la mise en œuvre de la CPD et de l'économie circulaire de manière opportune et efficace. Le SCP RAP doit être réorganisé, géré et financé de manière efficace (par des sources publiques et privées), notamment en faisant évoluer les politiques afin d'accélérer les progrès en matière de circularité et de découplage.

**Suivi :** Une activité d'assistance technique et de renforcement des capacités dirigée par le PNUE/PAM devrait être mise en place dès que possible pour aider les pays à préparer le rapport national obligatoire sur le SCP RAP, en incluant les commentaires et les difficultés rencontrés pour chaque mesure de CPD adoptée.

**Données :** Les indicateurs CPD devraient être davantage mis à jour, révisés, automatisés, étalonnés et alignés sur les ODD afin d'améliorer le suivi et d'être réorientés vers l'économie circulaire et vers l'inclusion sociale.

**Prise de conscience/Visibilité :** Un plan de communication et d'engagement spécifique au SCP RAP, notamment avec les parties prenantes non liées au PNUE/PAM (en particulier les décideurs politiques méditerranéens et le secteur privé) doit être conçu et mis en œuvre.

**Extensions et répliquations :** Les meilleures initiatives phares de CPD devraient être sélectionnées en vue de leur mise à l'échelle et de leur reproduction. Les nouvelles initiatives doivent être suivies afin de mettre régulièrement à jour la liste, tandis que les secteurs clés ciblés par le SCP RAP sont révisés et étendus pour réorienter les actions et les politiques vers l'économie circulaire.

**Finances :** Un plan financier d'économie circulaire-CPD doit être conçu et mis en œuvre pour attirer les investisseurs et les partenaires de la CPD (publics mais surtout issus du secteur privé). Par exemple, des moyens de financement « alternatifs » pourraient être utilisés, comme le Partenariat d'investissement pour le développement durable (SDIP)<sup>14</sup>, plateforme de collaboration public-privé visant à mobiliser des capitaux pour les objectifs de développement durable (ODD). En outre, les plans de relance nationaux et européens devraient donner la priorité à une économie durable.

<sup>14</sup> <http://sdiponline.org/>

#### 4. CONCLUSIONS

**Évaluation :** La note globale de l'évaluation à mi-parcours du SCP RAP, basée sur les conclusions de l'évaluation, est **Moyennement insatisfaisant**.

**Stratégie :** Le SCP RAP est l'instrument stratégique adéquat pour accélérer la mise en œuvre de l'ODD 12 et des autres ODD liés à la CPD, mais il doit être réorienté de manière appropriée vers l'économie circulaire et l'inclusion sociale.

**Progrès et mise en œuvre :** Les progrès en matière de CPD sont insuffisants pour atteindre les objectifs visés à l'horizon 2027 (SCP RAP) ou 2030 (ODD), comme le montrent la plupart des indicateurs CPD et les évaluations récentes révisées.

**Suivi :** Les mécanismes de suivi du SCP RAP ne permettent pas d'évaluer l'état actuel de la mise en œuvre du programme CPD en Méditerranée. L'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures du SCP RAP par les parties contractantes est inconnu dans 13-17 (62-71 %) pays méditerranéens, en fonction de la mesure considérée.

**Données :** Les indicateurs CPD ont été récemment élargis, fournissant une image améliorée des performances des pays et régions en matière de CPD mais toujours avec une marge d'amélioration. Des pays importants présentent toujours un manque de données. L'alignement avec les ODD et la dimension de l'économie circulaire pourrait être atteint en ajoutant, par exemple, des indicateurs ODD sur la mobilité, le transport et la logistique et l'inclusion sociale.

**Visibilité :** La visibilité, la sensibilisation, l'engagement et le partenariat du SCP RAP de la part des parties prenantes non liées au PNUE/PAM sont faibles, (en particulier auprès des décideurs politiques méditerranéens et du secteur privé) avec un investissement limité en communication en raison du manque de ressources humaines et financières.

**Finances :** L'investissement dans les actions du SCP RAP ne fait pas l'objet d'un suivi précis, mais il est limité pour garantir la réussite de sa mise en œuvre et atteindre les objectifs et cibles opérationnels. La mobilisation et le partenariat financier du secteur privé, les modes de financement alternatifs ainsi que les plans de relance nationaux et européens sont essentiels pour atteindre les objectifs du SCP RAP.

**Extensions et répliques :** Les initiatives phares mondiales et régionales actuelles en matière de CPD sont nombreuses et diverses dans les 4 secteurs clés du SCP RAP et pourraient contribuer au SCP RAP, mais leurs performances, leur mise à l'échelle, leur diffusion et leur réplique ne sont pas suivies en Méditerranée et ne peuvent être évaluées.

**Cohérence entre les informations fournies par l'analyse des initiatives, les rapports nationaux et les indicateurs nationaux :** L'évaluation à mi-parcours a révélé qu'un nombre impressionnant d'initiatives liées à la CPD sont actuellement mises en œuvre dans la région, contribuant à atteindre tous les objectifs stratégiques du SCP RAP. Cela montre qu'un grand nombre de parties prenantes sont engagées dans la mise en œuvre de la CPD dans la région. Cependant, ces efforts ne sont pas reflétés dans l'analyse des indicateurs CPD ni dans les rapports nationaux des pays. Ces initiatives ont probablement besoin de temps pour que les résultats se traduisent en tendances positives transmises par les indicateurs CPD, mais une analyse plus approfondie devrait être effectuée pour identifier les points de levier afin d'augmenter la contribution directe des initiatives phares liées au SCP RAP à l'amélioration des rapports et des indicateurs CPD.

## ANNEXES

### **Annexe I : Base de données de l'inventaire des initiatives liées à la CPD**

L'annexe I peut être consultée via ce lien :

[https://www.dropbox.com/s/o8ml8pze3aq0ku2/Annex%20I%20Database%20inventory%20of%20SCP%20related%20initiaves\\_F.pdf?dl=0](https://www.dropbox.com/s/o8ml8pze3aq0ku2/Annex%20I%20Database%20inventory%20of%20SCP%20related%20initiaves_F.pdf?dl=0)

### **Annexe II : Résultats de la consultation des parties prenantes des évaluations à mi-parcours du Plan d'action régional de la SMDD et pour la CPD**

L'annexe II peut être consultée via ce lien :

[https://www.dropbox.com/s/whfhyrfxtty504q/Annex%20II%20Report\\_Outputs%20from%20Stakeholder%20Consultation\\_March%202021.pdf?dl=0](https://www.dropbox.com/s/whfhyrfxtty504q/Annex%20II%20Report_Outputs%20from%20Stakeholder%20Consultation_March%202021.pdf?dl=0)